

## Contributions à la création d'œuvres

La Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia lance les contributions à la création d'œuvres dans le domaine des arts visuels (incl. performance, nouveaux médias et photographie). En sa qualité de fondation nationale, Pro Helvetia complète l'action d'encouragement des villes et des cantons. La requête peut être déposée uniquement par les artistes.

**Pro Helvetia**  
Fondation suisse pour la culture  
Hirschengraben 22  
CH-8024 Zurich  
T +41 44 267 71 71  
F +41 44 267 71 06  
info@prohelvetia.ch  
www.prohelvetia.ch

### Critères d'encouragement

Les mesures d'encouragement s'adressent aux artistes Suisses ou ayant leur domicile permanent en Suisse dont le travail jouit d'un rayonnement suprarégional. Les artistes ancrés dans la vie culturelle suisse doivent être en mesure de rendre compte de leur pratique professionnelle. La création d'une nouvelle œuvre doit constituer une étape décisive dans l'évolution de leur production artistique.

### Mesures d'encouragement

#### 1. Soutien à la recherche

La contribution à la recherche offre aux artistes un espace d'expérimentation et de recherche visant à la création d'une nouvelle œuvre. Sur requête, Pro Helvetia accorde aux artistes des subsides à hauteur de CHF 5'000. Sont prises en considération toutes les étapes que le processus peut comprendre (la recherche amenant à la conception d'une œuvre, l'achat de matériel et toute autre démarche favorisant la création d'une nouvelle œuvre).

### Composition du dossier

- Un document PDF avec description détaillée du projet, calendrier de réalisation, budget prévisionnel et plan de financement.
- Un document PDF avec portfolio documentant les projets récents (inclus les liens vers des vidéos etc.), Curriculum vitae

### Subsides

La contribution à la recherche est limitée à un montant de CHF 5'000.-

#### 2. Contribution à la production

La contribution à la production soutient le processus de réalisation d'une nouvelle œuvre en offrant aux artistes un espace libre de création. Sur requête, Pro Helvetia accorde des subsides aux artistes allant jusqu'à un montant maximum de CHF 25'000. Les projets retenus se distinguent par les qualités artistiques, la réalisabilité ainsi que par l'importance de l'œuvre dans l'évolution professionnelle de l'artiste.

## Composition du dossier

- Un document PDF avec description détaillée du projet, calendrier de réalisation, budget prévisionnel et plan de financement.
- Un document PDF avec dossier documentant les projets récents (inclus les liens vers des vidéos etc.), Curriculum vitae

## Subsides

La contribution à la production est limitée à un montant maximum de CHF 25'000.-

### 3. Contribution à la production avec présentation

La contribution à la production avec présentation soutient la production d'une nouvelle œuvre dans le cadre de sa première présentation publique. Sur requête, Pro Helvetia accorde des subsides aux artistes allant jusqu'à un montant maximum de CHF 25'000. Les projets soutenus se distinguent par leurs qualités professionnelle et artistique, leur impact dans l'évolution professionnelle de l'artiste ainsi que par la stratégie visant la réalisation et la présentation de l'œuvre.

## Composition du dossier

- Un document PDF avec description détaillée du projet, calendrier de réalisation, budget prévisionnel et plan de financement, confirmation de l'organisateur
- Un document PDF avec dossier documentant les projets récents (inclus les liens vers des vidéos etc.), Curriculum vitae

## Subsides

La contribution à un projet est limité à un montant maximum de CHF 25'000.-

## Echéances

Pro Helvetia n'accepte les requêtes des artistes que par le biais de [www.myprohelvetia.ch](http://www.myprohelvetia.ch).

Le dates limite de dépôt pour toutes les mesures d'encouragement sont le **1er mars** et le **1er septembre**, cette date devant précéder d'au moins quatre mois la réalisation du projet. Aucun subside n'est accordé rétroactivement.

## Renseignements

Patrick Gosatti, Arts visuels, [pgosatti@prohelvetia.ch](mailto:pgosatti@prohelvetia.ch), T +41 44 267 71 18